

# *Nature, Attention... Fragile !*

## CONCOURS PHOTO POUR COLLEGIEN(NE)S ET LYCEEN(NE)S DU PERIGORD VERT

organisé par  
Corinne et Michel DARTENSET  
(STUDIO DE L'IMAGE Thiviers / Nontron)

### - Règlement du concours -

#### **Article 1 - Objet du concours**

Nous organisons un concours photo de façon à découvrir, promouvoir et développer les talents de photographe des collégien(e)s et lycéen(e)s qui vivent autour de nous.

Le thème du concours est : *Nature, Attention... Fragile !*

Les participants sont invités à porter un regard de photographe sur le monde qui les entoure et à composer une ou plusieurs images pour illustrer la thématique du concours.

Humains, animaux, végétaux, éléments etc. peuvent être autant de sujets.

Une image, un triptyque ou un reportage photo, en couleurs ou en N&B, poétique, humoristique, décalé, graphique etc. C'est au choix.

Un concours pour qui ?

Un concours pour collégiennes et collégiens et un autre pour lycéennes et lycéens.

Un concours pourquoi ?

- Une forte demande de stage de la part de jeunes habitant sur le secteur de nos studios nous prouve régulièrement l'intérêt suscité par la photographie.

- L'envie de faire réfléchir sur la fragilité de la nature et de montrer la force d'expression que l'on peut avoir avec une photo.

#### **Article 2 - Participation**

La participation au concours est ouverte du 15 avril au 15 octobre 2019 inclus, aux collégien(ne)s et lycéen(ne)s qui vivent et/ou sont scolarisé(e)s en Périgord Vert.

Pour participer, il faut respecter les modalités suivantes :

- Les images peuvent être réalisées avec tout système de prise de vues (appareil photo, téléphone)

- L'utilisation de logiciels de retouche d'images et les montages sont autorisés

- Les images doivent être fournies sous forme numérique au format JPG avant le 16 octobre 2019, soit par mail (lestudiodelimage@sfr.fr), soit en MP via notre page Facebook, soit au studio de Thiviers ou à celui de Nontron

- Un commentaire devra accompagner chaque photographie (pour expliquer la démarche, l'intention etc.)

### **Article 3 - Prix du public**

Le Prix du public sera attribué aux photos «collège» et aux photos «lycée» ayant reçu le plus de votes via notre site, notre page Facebook ou directement dans l'un de nos studios.

### **Article 4 - Prix du jury**

Le Prix du jury distinguera les meilleures photographies selon plusieurs critères : créativité, esthétique, force du message, respect du thème, technique...

### **Article 5 - Dotations**

Pour les gagnant(e)s du Prix du public et du Prix du jury :

- un tirage galerie de leur photo
  - leur photo exposée dans nos studios et d'autres lieux partenaires
  - participation à un stage de photo individuel ou collectif organisé au Studio de l'image
- Les modalités de remise des prix seront communiquées aux lauréat(e)s en temps utile.

### **Article 6 - Droits photographiques**

Les photos lauréates seront publiées sur le site et la page Facebook des organisateurs. Elles feront ensuite l'objet de tirages en vue d'être exposées dans les établissements scolaires et les lieux d'exposition qui en formuleront la demande.

Les candidat(e)s attestent sur l'honneur être titulaires des droits d'auteur(e) des photographies présentées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos transmises ont donné leur accord.

Les candidat(e)s s'engagent, par leur participation, à accepter l'utilisation et la diffusion par le *Studio de l'image* des photographies déposées dans le cadre du concours, sur les supports physiques (exposition), numériques (le site Internet et la page Facebook), sans restriction ni réserve, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication. Les photos seront publiées sous le nom ou un pseudonyme si cela est formulé expressément par l'élève.

### **Article 7 - Décisions des organisateurs**

*Le Studio de l'image* se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toute décision qu'il pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement. Il se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler la contribution, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

### **Informations et inscriptions :**

#### **Le Studio de l'image**

à Nontron - 10 bis, route de Piégut

à Thiviers - 1, rue La Tour / Place des Trois Coins

lestudiodelimage@sfr.fr - 05 53 60 42 34 / 05 53 55 14 04

www.micheldartenset.fr